



CONDITIONS D'INSCRIPTION - RÈGLEMENT

En achetant un dossard solidaire, un coureur réserve son dossard pour la course de son choix de L'Ultra Marin® en faisant un don au fonds de dotation «L'Ultra Marin® Horizons». **Cet argent est reversé intégralement et de façon égale aux 4 entités bénéficiaires des dossards solidaires en 2026.**

L'Inscription:

260 dossards solidaires sont proposés aux coureurs qui souhaitent faire un don et soutenir différent projets portant sur l'environnement, l'inclusion ou la solidarité (en plus des frais d'inscription classique).

Les dons permettent le développement ou la mise en place de projets des différentes entités bénéficiaires des dossards solidaires. Ces projets sont accessibles [ici](#)

L'inscription à un dossard solidaire se fait via la plateforme Klikego du fonds de dotation L'Ultra Marin® Horizons accessible [ici](#) : [Klikego](#). L'achat d'un dossard solidaire revient à faire un don de 400€ au fonds de dotation L'Ultra Marin® Horizons, et garantit (dans la limite des places disponibles) son inscription pour L'Ultra Marin®. Le paiement doit se faire immédiatement et par carte bancaire.

Une fois le dossard solidaire payé, le coureur doit s'inscrire de façon classique sur la plateforme Klikego de L'Ultra Marin®, via un lien envoyé par l'organisation.

Pour valider définitivement son inscription à L'Ultra Marin®, le coureur doit remplir les conditions de participation et d'inscription énoncées dans le règlement de L'Ultra Marin®, accessible [ici](#) et lors de l'inscription:

Si un coureur ne peut plus participer à la course suite à l'achat d'un dossard solidaire, les mêmes modalités d'annulation et de remboursement que tous les coureurs de L'Ultra Marin® s'appliquent. Elles sont disponibles dans le règlement de L'Ultra Marin® : [règlement](#)

En revanche, le don fait lors de l'inscription à un dossard solidaire ne peut en aucun cas être remboursé.